



## **Opération « Vivre les marais - Natura 2000 »**



### **Comité de Pilotage du site des marais de Redon et de Vilaine**

**Séance du 20 décembre 2016  
à Saint Perreux**

---

*2016 -3- 4 Gestion des niveaux d'eau dans les marais de l'Isac et du Trevelo*

---

### **Délibération**

***Étaient présents:***

Représentants des Collectivités Territoriales et de leurs Groupements :

*Les représentants de la Commission Permanente du Comité de Pilotage :*

Jean-Marc CARREAU, Maire-adjoint de Bains sur Oust, Président du COPIL Natura 2000  
Alain BOUGOUIN, Maire d'Avesnac et Vice-président du COPIL Natura 2000  
Yves HEDAN, Conseiller municipal de Sainte-Marie et Vice-président du COPIL Natura 2000  
Pascal MAHÉ, Adjoint au maire de La Chapelle de Brain  
Régis CLAVIER, Adjoint au Maire de Massérac

*Autres représentants des collectivités territoriales :*

Lionel JOUNEAU, Maire de Saint-Perreux  
Solène MICHENOT, Présidente de l'IAV/EPTB Vilaine et Conseillère départementale d'Ille et Vilaine  
Yvette ANNÉE, Maire de Saint-Vincent sur Oust  
Béatrice BALAC, Élu de St Dolay  
Dominique CHAUVIERE, Maire de Saint Nicolas de Redon  
Françoise BOUSSEKEY, Maire de Sainte-Marie  
Claude MEHAT, Adjoint au maire de Renac  
Joël BOURRIGAUD, Maire de St Dolay  
Guy DAVID, Adjoint au Maire de Nivillac  
Yvon MAHÉ, Maire de Fégréac

Représentants des Propriétaires, Exploitants, Usagers et Associations de protection de la Nature :

*Madame :* Maryvonne RENAUD, Syndicat de la Propriété rurale de Loire-Atlantique  
*Messieurs :* Loïc BAUTHAMY, Représentant de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique  
Guy-Luc CHOQUENE, Eau et rivières de Bretagne  
Etienne DERVIEUX, Eau et rivières de Bretagne  
Jean CUDENNEC, Eau et rivières de Bretagne  
Philippe DE PLUVIÉ, Syndicat de la propriété rurale d'Ille et Vilaine  
Marc EPAILLARD, Entente des Associations du Sud Vilaine et de ses Affluents

Représentants de l'État :

*Madame :* Hélène TREGUER, Chargée de mission Natura 2000 à la DDTM d'Ille et Vilaine  
*Messieurs :* Jean-Michel PETIT (Sous-préfecture de Redon)  
Jacques HAURY, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne

Dominique BOUSSION, ONEMA SD56  
Pierre-Jean BERTHELOT, Chargé de mission Natura 2000 à la DREAL Bretagne  
Pierrick ESNAULT, DDTM de la Loire-Atlantique

**Assistaient également :**

Mesdames : Agnès LANUZEL, *Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique*  
Véronique VINCENT, *Chambre d'agriculture du Morbihan*  
Messieurs : Bertrand BARBIER THALY, *Animateur SMBV du Trévelo*  
Jean-François LEBAS, *Service des Espaces Naturels Sensibles au Conseil départemental d'Ille et Vilaine*

Services de l'LAV : Anne LE NORMAND, Chargée de mission « Zones Humides-Natura 2000 »  
Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat du SAGE Vilaine

**Étaient excusés :**

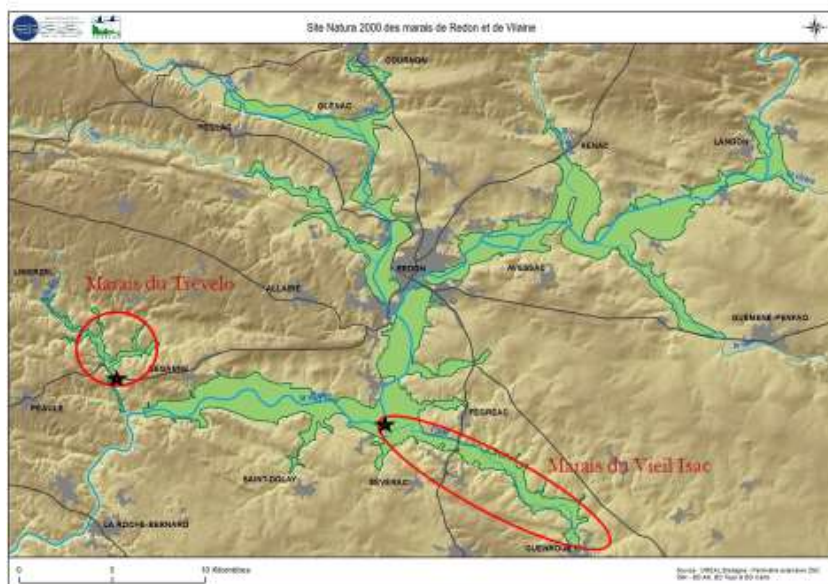
Messieurs les présidents des Conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire - Le Président du Conseil départemental d'Ille et Vilaine - Le Président de la Communauté de Communes de Pontchâteau/St Gildas des Bois - Le Président de la Communauté de Communes de La Gacilly - Le Président de la Communauté de Communes du Grand-Fougeray - Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust - Le Président du Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon et Vilaine - Le Président de la Fédération de chasse d'Ille et Vilaine - La Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique - Le Président de la Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des cultures -- Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Pays de la Loire - La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Loire-Atlantique - La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Morbihan - Marc PONDAVEN, Fédération Départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles - Jean-Michel GAUDICHON, Maire de Ste Anne Sur Vilaine - Didier PECOT, Maire de Sévérac et Président du SMABV de l'Isac - Yves HEDAN, Conseiller municipal de Sainte-Marie et Vice-président du COFIL Natura 2000 - Christian LEMÉE, Maire de Théhillac - Alain GREFFION, Maire de Les Fougerêts - Bernard CHAUVIN, Maire de Caden - Serge CHESNAIS, Maire de Cournon - Bernard RYO, Maire de Béganne - Pascal DUCHENE, Maire de Redon - Philippe JEGOU, Maire de Peillac - Bernard LEBEAU, Maire de Plessé - Claude LEFEUVRE, Maire de Pierric - Gilbert PERRION, Maire de Limerzel - Michel PIERRE, Maire de Saint-Jean-la Poterie - Sylvain ROBERT, Maire de Guenrouët - Jacques ROCHER, Maire de la Gacilly - Christophe ROYER, Maire de St Jacut les Pins - Le Directeur de Transport Électrique Ouest - Le Directeur de l'Agence de l'eau de Loire-Atlantique - Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de Loire - Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne - Le Directeur de la DDTM du Morbihan - Le Directeur de la DREAL des Pays de Loire - Le Conservatoire Botanique National



L'EPTB Vilaine, opérateur local Natura 2000 présente le contexte et le mode de gestion des vannages des marais de l'Isac et du Trévelo.

**Contexte général**

Conjointement à la construction du barrage d'Arzal, des vannes équipées de pompages ont été installées sur les affluents du Trévelo et de l'Isac pour permettre la valorisation agricole des marais associés. Ces ouvrages sont représentés par des étoiles sur la carte ci-après et les zones d'influence de ces aménagements sont entourées en rouge :



Sur l'Isac : près de 220 ha concernés par la submersion hivernale à la cote 2,40m

L'EPTB Vilaine est propriétaire et gestionnaire de ces ouvrages. Il réunit tous les ans, depuis son animation de la démarche Natura 2000, un Comité de Gestion par marais, pour établir un bilan de la gestion des niveaux d'eau et pour discuter du mode de gestion de l'ouvrage pour l'année à venir. La conciliation des usages avec les objectifs de la Directive Habitats (déclinés localement dans le Document d'Objectifs) et de la Directive Cadre sur l'Eau (déclinés localement dans le SAGE Vilaine) sont recherchés par l'écoute et la discussion avec les acteurs locaux.

Concernant les usages de ces marais, l'activité agricole d'élevage prédomine et permet d'assurer la gestion des prés-marais, Des mesures agro-environnementales sont proposées depuis les années 1990 pour conforter les pratiques de fauche et de pâturage extensif et faire évoluer ces pratiques. Depuis quelques années, la colonisation de la jussie en milieu terrestre, sur les marais de l'Isac a induit une expérimentation de pompage dès le printemps, pour tenter de limiter sa progression. En effet, sa colonisation entraîne une dégradation des prés marais au regard de la biodiversité et une perte de la valeur fourragère.

Sur les marais de l'Isac, la chasse au gibier d'eau représente un enjeu local économique et de loisirs important. Cette pratique nécessite une gestion des niveaux d'eau hivernale qui permette d'envoyer pour partie ces marais dès le mois de décembre. Les usagers (éleveurs, chasseurs, pêcheurs) étant les garants de la gestion de ces milieux, leur prise en compte est indispensable dans la gestion des niveaux d'eau des marais.

Concernant les enjeux environnementaux liés au fonctionnement des vannages, le cours d'eau de l'Isac présente un enjeu fort pour l'anguille qui bénéficie d'une passe pour permettre le franchissement du vannage. Le cours d'eau du Trévelo présente quant à lui, un enjeu fort pour l'anguille, mais aussi pour le saumon atlantique, la lamproie marine et la truite de mer.

La diversité des milieux aquatiques et leurs interconnexions avec les prés marais sont à conserver au regard des objectifs de la démarche Natura 2000.

La reproduction du brochet est utilisée comme indicateur de bon fonctionnement des zones humides, comme préconisé dans le SAGE Vilaine et le Document d'Objectifs. Le succès de cette reproduction, à l'échelle des marais impactés par la gestion des niveaux d'eau, peut cependant être contrarié par des nécessités d'exondation des prés-marais pour la production de fourrage par les agriculteurs.

## Gestion des niveaux d'eau dans les marais de l'Isac

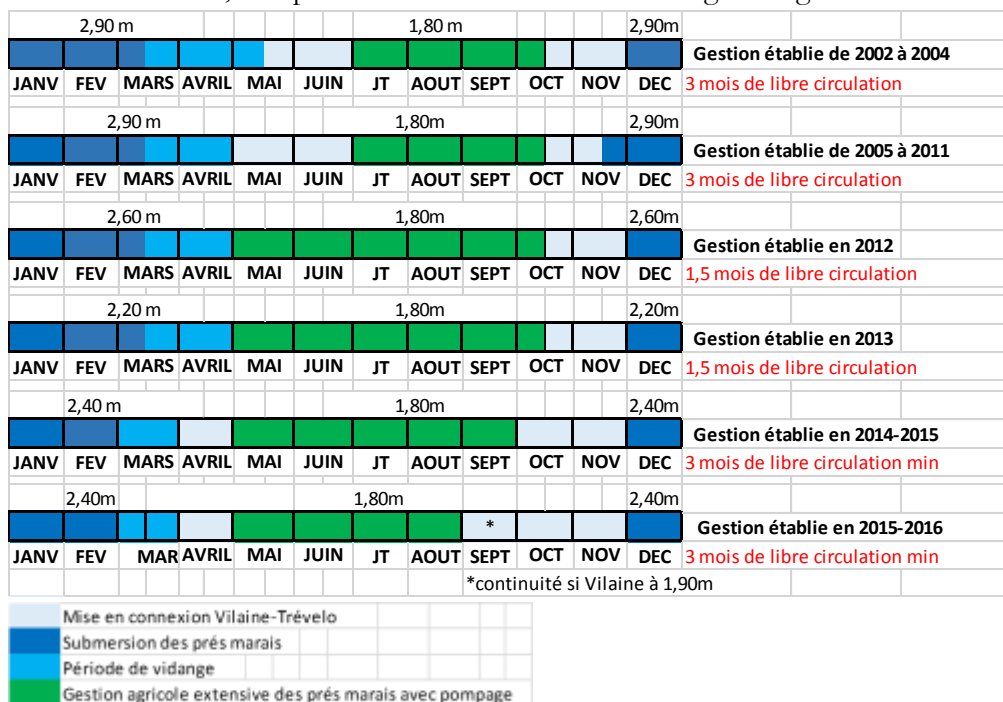
Les enjeux identifiés sur les marais de l'Isac sont résumés dans le tableau ci-après avec les besoins correspondants :

ENJEUX LIES AUX MILIEUX TERRESTRES		BESOINS PAR ENJEU ET SUIVANT LES PERIODES											
		SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JT	AOUT
USAGES	Production fourragère	marais hors d'eau						marais hors d'eau					
	Limitation de la jussie terrestre	marais hors d'eau											
	Chasse aux gibiers d'eau	submersion optimale											
BIODIVERSITE	Reproduction du brochet						submersion avec un niveau stable						
	Accueil des oiseaux d'eau	saturation en eau des milieux humides voire submersion des prés-marais											
	Mosaïque de prés marais, roselières et autres milieux humides	marais hors d'eau			saturation en eau des sols des prés marais, submersion au rythme des crues						marais hors d'eau		
	Limitation de la jussie terrestre	marais hors d'eau											

ENJEUX LIES AUX MILIEUX AQUATIQUES		BESOINS PAR ENJEU ET SUIVANT LES PERIODES											
		SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JT	AOUT
BIODIVERSITE	Reproduction du brochet					circulation *	submersion des prairies avec un niveau d'eau stable						
	Migration de l'anguille	continuité écologique (passe à anguilles)											
	Loutre d'Europe	libre circulation entre cours d'eau, fossés des marais et milieux terrestres humides variés											
	Mosaïque de milieux aquatiques dans les marais	nappe d'eau plus ou moins affleurante dans les marais, évoluant suivant les saisons (successions crue et étiage)											
		* libre circulation des brochets entre cours d'eau et marais, de janvier à mai											

Autre usage concerné par la qualité et la gestion des milieux aquatiques : la pêche

Pour information, une présentation de l'évolution des règles de gestion est établie :



Le Comité de gestion des marais de l'Isac s'est réuni le 17 octobre 2016 à Fégréac. Il accepte, à la majorité des participants, les propositions faites pour les mois de mars et septembre comme précisé ci-dessous :

	MODALITES DE GESTION DU VANNAGE											
	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JT	AOUT
Gestion du vannage de sept 2015 à sept 2016	pompage	continuité Vilaine-Isac		submersion des prés marais avec cote de gestion à 2,40m			vidange progressive puis connexion		pompage pour le maintien du marais hors d'eau			
Gestion prévisionnelle du vannage de sept 2016 à sept 2017	pompage ou continuité*	continuité Vilaine-Isac		submersion des prés marais avec cote de gestion à 2,40m			vidange rapide puis connexion		pompage pour le maintien du marais hors d'eau			

\* Si les niveaux d'eau de la Vilaine sont à 1,90m et sous réserve d'accord de la profession agricole: rétablissement de la continuité écologique Vilaine-Isac

La Fédération des pêcheurs et l'ONEMA ne partagent pas la position de la majorité.

Il est rappelé lors du COPIL Natura 2000 que ces marais sont dépendants de l'action de l'homme (éleveurs bovins et producteurs laitiers) et de l'évolution d'espèces invasives qui peuvent remettre en cause l'intérêt du marais pour l'homme (agriculture, chasse, pêche), le mode de gestion du vannage-pompage doit donc être discuté tous les ans avec les usagers. Le Comité de gestion local (avec le soutien du COPIL N2000) doit demeurer l'instance de décision.

## Gestion des niveaux d'eau dans les marais du Trévelo

Les enjeux identifiés sur les marais du Trévelo sont résumés dans le tableau ci-après avec les besoins correspondants. A la différence des marais de l'Isac, la jussie n'est pas présente dans le réseau de fossés de marais et l'enjeu concernant les poissons migrateurs est important :

ENJEUX LIES AUX MILIEUX TERRESTRES		BESOINS PAR ENJEU ET SUIVANT LES PERIODES											
		SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JT	AOUT
USAGES	Production fourragère	marais hors d'eau								marais hors d'eau			
BIODIVERSITE	Reproduction du brochet						submersion avec un niveau stable						
	Accueil des oiseaux d'eau	saturation en eau des milieux humides voire submersion des prés marais											
	Mosaïque de prés marais, roselières et autres milieux humides	marais hors d'eau		saturation en eau des sols des prés marais, submersion au rythme des crues					marais hors d'eau				



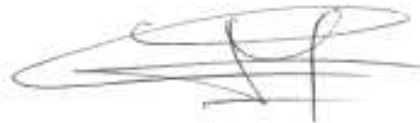
\*  
\*      \*

Les membres du Comité de Pilotage prennent actes des éléments présentés et approuvent à l'unanimité les modalités de gestion des vannages présentées en séance. Les services de l'Etat ne prennent cependant pas part au vote.

Les membres du Comité de Pilotage approuvent les principes suivants :

- Le Comité de Gestion local composé des usagers des marais, doit demeurer l'instance de décision, avec l'appui du Comité de Pilotage, des modalités de gestion des vannages
- La gestion des vannages doit être discutée chaque année, au regard des besoins des éleveurs, de l'évolution naturelle des milieux et des espèces influencées par les changements climatiques.

Président du Comité de Pilotage Natura 2000



Jean-Marc CARREAU